

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice au titre de l'année 2022

NOR : JUSF2209534V

En application des articles L. 352-1 et suivants du code général de la fonction publique, un recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice est ouvert au titre de l'année 2022.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- être en position régulière au regard du code du service national ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;
- ne pas avoir de mentions au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Les candidats devront en outre satisfaire aux conditions de diplôme permettant le recrutement dans le corps des secrétaires administratifs par voie de concours externe donc être titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. En application de l'article L. 221-3 du code du sport, les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours de l'Etat sans remplir les conditions de diplômes exigées. Ils doivent être inscrits sur la liste ministérielle, établie par le ministre chargé des sports, en cours de validité à la date à laquelle est exigé le diplôme pour se présenter au concours.

Les mères ou pères de famille (élevant ou ayant élevé au moins trois enfants) peuvent faire acte de candidature sans remplir les conditions de diplôme exigées (art. L. 325-10 et suivants du code général de la fonction publique).

Les candidats doivent de plus établir un dossier de candidature comportant :

1. Un *curriculum vitae* précisant l'état civil, le parcours d'études suivi et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et des dates d'exercice) ;
2. Une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché ;
3. Un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse dans le ressort de laquelle ou desquelles il souhaite postuler afin d'obtenir la liste de ces praticiens (voir la liste des directions interrégionales et leur adresse en annexe) ;
4. Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
5. Une photocopie de l'attestation de la carte vitale ;
6. Un état signalétique des services militaires ou les pièces constatant la situation au regard du code du service national, le cas échéant ;
7. La photocopie du ou des titres ou diplômes ou de toute pièce attestant du niveau reconnu équivalent ;
8. La photocopie des attestations de travail, le cas échéant ;
9. Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques ;
10. L'attestation de la reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 9 mai 2022.

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse dans le ressort de laquelle la personne souhaite postuler.

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées et recevables. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien de recrutement destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité.

L'agent sera recruté en qualité d'agent contractuel de droit public. Il bénéficiera d'un contrat pour une période correspondant à celle du stage prévu par le statut des secrétaires administratifs du ministère de la justice dans lequel il a vocation à être titularisé.

Localisation des postes à pourvoir	Emploi ou métier	Département	Nombre de postes	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France / DRH	SA / Gestionnaire ressources humaines	75	1	Ile-de-France
Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud / DEPAFI / Services des affaires financières	SA / Délégué aux systèmes d'information	31	1	Sud
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées	SA / Assistant responsable de l'appui au pilotage territorial	31	1	Sud
Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est / DEPAFI	SA / Gestionnaire budgétaire	13	1	Sud-Est

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au ministère de la justice, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, sous-direction des ressources humaines et des relations sociales, bureau du recrutement et de la formation, section de l'organisation des recrutements.

Adresse postale : 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

Bureaux situés : 35, rue de la Gare, 75019 Paris.

Internet : www.lajusticerecrite.fr

Direction interrégionale/territoriale d'outre-mer	Régions administratives concernées	Adresse et coordonnées
Direction interrégionale GRAND CENTRE	Bourgogne, Franche Comté, Centre Val de Loire Départements : 18-21-25-28-36-37-39-41-45-58-70-71-89-90	30, boulevard Clémenceau CS 27051 21070 DIJON Cedex ☎ 03.45.21.86.14 ✉ concours.dirpjj-grand-centre@justice.fr
Direction interrégionale CENTRE EST	Rhône-Alpes, Auvergne Départements : 01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	75, rue de la Villette - BP 73269 69404 LYON Cedex 03 ☎ 04.72.33.06.40 ✉ concours.dirpjj-centre-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND EST	Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine Départements : 08-10-51-52-54-55-57-67-68-88	109, boulevard d'Haussonville - CS 14109 54041 NANCY Cedex ☎ 03.83.40.01.85 ✉ concours.dirpjj-grand-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND OUEST	Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse Normandie, Haute Normandie Départements : 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85	6, place des colombes – CS 20804 35108 RENNES Cedex 3 ☎ 02.99.87.95.10 ✉ concours.dirpjj-grand-ouest@justice.fr
Direction interrégionale GRAND NORD	Hauts de France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie) Départements : 02-59-60-62-80	123, boulevard de la Liberté – CS 20009 59042 LILLE Cedex ☎ 03.20.21.83.50 ✉ concours.dirpjj-grand-nord@justice.fr
Direction interrégionale ILE-DE-FRANCE	Ile de France Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95	21/23 rue Miollis – Bâtiment C 75015 PARIS ☎ 01.49.29.28.60 ✉ concours.dirpjj-idf-om@justice.fr
Direction interrégionale SUD	Occitanie (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) Départements : 09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82	371, rue des Arts - CS 67633 31676 LABEGE Cedex ☎ 05.61.00.79.00 ✉ concours.dirpjj-sud@justice.fr
Direction interrégionale SUD EST	Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse Départements : 2A-2B-04-05-06-13-83-84	158 A, rue du Rouet CS 10 008 13295 MARSEILLE Cedex 08 ☎ 04.96.20.63.40

		<p>✉ concours.dirpjj-sud-est@justice.fr</p>
Direction interrégionale SUD OUEST	<p>Nouvelle Aquitaine (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes)</p> <p>Départements : 16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87</p>	<p>8, rue Poitevin - CS 11508 33062 BORDEAUX Cedex</p> <p>☎ 05.56.79.14.49</p> <p>✉ concours.dirpjj-sud-ouest@justice.fr</p>
Direction territoriale Guadeloupe	<p>Guadeloupe</p> <p>Département : 971</p>	<p>Petit Pérou - 97139 ABYMES BP 601 - 97176 LES ABYMES Cedex</p> <p>☎ 05.90.21.18.42 - Fax: 05.90.90.37.73</p> <p>✉ dtppj-pointe-a-pitre@justice.fr</p>
Direction territoriale Guyane	<p>Guyane</p> <p>Département : 973</p>	<p>22bis, rue François Arago – BP 1161 - 97345 CAYENNE Cedex</p> <p>☎ 05.94.28.73.10 - Fax: 0594.30.96.90</p> <p>✉ ddpjj-cayenne@justice.fr</p>
Direction territoriale Martinique	<p>Martinique</p> <p>Département : 972</p>	<p>14, rue Blénac - BP 1014 – 97208 FORT DE FRANCE Cedex</p> <p>☎ 05.96.70.75.30</p> <p>✉ dtppj-fort-de-france@justice.fr</p>
Direction territoriale Mayotte	<p>Mayotte</p> <p>Département : 976</p>	<p>Immeuble EL FAROUK Rond-Point EL FAROUK BP 1343 97600 KAWENI</p> <p>☎ 02.69.60.76.30 / 31 - Fax: 0269.60.76.33</p> <p>✉ dtppj-mamoudzou@justice.fr</p>
Direction territoriale Polynésie	<p>Polynésie</p> <p>Département : 987</p>	<p>Immeuble PAPINEAU 1er étage BP 547 98713 PAPEETE TAHITI</p> <p>☎ 00.689.50.05.20 / 49 - Fax: 00.689 48.07.00</p> <p>✉ ddpjj-papeete@justice.fr</p>
Direction territoriale Réunion	<p>Réunion</p> <p>Département : 974</p>	<p>Parc Technologique 10 rue René DEMARNE 97490 SAINTE-CLOTILDE.</p>

		<p>☎ 02.62.90.96.70</p> <p>✉ dtpjj-st-denis-de-la-reunion@justice.fr</p>
--	--	---